

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

**2018 DJS 121** Subventions (5.500 euros) aux associations La Sierra Prod et Le Petit Ney (18<sup>e</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose deux subventions à deux associations jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 mai 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462 / 2018\_01287 et 2018\_01285), domiciliée 20, rue Camille Flammarion (18<sup>e</sup>), pour ses projets « Passages » (2.000 euros) et « Héros Ordinaires » (2.000 euros) ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney (10506 / 2018\_06395), domiciliée 10, avenue de la Porte Montmartre (18<sup>e</sup>), pour son projet « Initiation au Street Art - "My name is" »

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**